

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 13 AVRIL 2010 à 18 H

EXAMEN DES AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DU PRESENT CONSEIL MUNICIPAL

I. - NOTES EXPLICATIVES DE SYNTHESE EXAMINEES
PAR LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
CADRE DE VIE DU MARDI 30 MARS 2010 :

- Note explicative de synthèse n° 2010/47 relative à un marché de clientèle pour l'entretien des réseaux d'eaux pluviales de la Ville
(dél. 2010/313)

- Note explicative de synthèse n° 2010/48 relative à une convention de partenariat avec la Commune du Mont-Dore pour la lutte intercommunale contre la dengue
(dél. 2010/314)

Le conseil municipal a habilité le Maire à signer un marché de clientèle à intervenir, pour une durée comprise entre le 28 mai 2010 et le 31 décembre 2012, avec le soumissionnaire qui aura été retenu par la Commission d'Appel d'Offres pour l'entretien des réseaux d'eaux pluviales de la Ville.

Le conseil municipal a habilité le Maire à signer avec la Commune du Mont-Dore une convention de partenariat relative à la lutte intercommunale contre la dengue.

II. - NOTES EXPLICATIVES DE SYNTHESE EXAMINEES
PAR LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT URBAIN
ET DE L'INTERCOMMUNALITE DU MARDI 30 MARS
2010 :

- Note explicative de synthèse n° 2010/49 relative au renouvellement d'un bail portant mise à disposition d'un terrain municipal n° 32pie sis section Montravel à la SCI MONTRAVEL
(dél. 2010/315)

Le conseil municipal a autorisé le renouvellement de la mise à disposition d'une parcelle municipale formant le lot 32pie section Montravel pour une durée ferme de quatre années à compter du 24 août 2009, et ce jusqu'au 23 septembre 2013 inclus, d'une superficie de 27 ares 27 centiares environ, au profit de la SCI MONTRAVEL.

Le montant pour cette mise à disposition sera fixé au vu de la délibération annuelle du conseil municipal fixant les tarifs des redevances et divers droits municipaux.

Le conseil municipal a habilité le Maire à signer un acte administratif consécutif à cette mise à disposition.

Toutes éventuelles formalités se rapportant à l'acte en question seront à la diligence de la commune de Nouméa et aux frais de la SCI MONTRAVEL.

- Note explicative de synthèse n° 2010/50 relative au renouvellement de la convention de mise à disposition d'un terrain municipal sis section Magenta à la société SERVICE PLUS CALEDONIE
(dél. 2010/316)

Le conseil municipal a autorisé le renouvellement de la convention de mise à disposition d'une parcelle municipale provenant d'une partie du lot n° 52 partie – 54 partie section Magenta et dépendant du domaine public communal pour une durée ferme et définitive de six années à compter du 25 septembre 2009, et ce jusqu'au 24 septembre 2015 inclus, d'une superficie de 27 ares 12 centiares environ, au profit de la société SERVICE PLUS CALEDONIE.

Le montant de la redevance sera fixé au vu de la délibération annuelle du conseil municipal fixant le tarif des redevances et divers droits municipaux.

Le conseil municipal a habilité le Maire à signer un acte administratif consécutif à cette mise à disposition.

Toutes éventuelles formalités se rapportant à l'acte en question seront à la diligence de la commune de Nouméa et aux frais de la société SERVICE PLUS CALEDONIE.

- Note explicative de synthèse n° 2010/51 relative à la désignation du lauréat du concours conception-réalisation pour la construction de modules sur les quais Ferry
(dél. 2010/317)

Le conseil municipal a désigné, sur proposition du jury, l'équipe SOPI SARL lauréate du concours conception-réalisation pour la construction de modules sur les quais Ferry.

Le montant des indemnités à allouer aux candidats non retenus est fixé comme suit :

- l'équipe 2 CALBAT : 700.000 F/CFP
- l'équipe 3 STEEL BAT : 700.000 F/CFP

Le conseil municipal a habilité le Maire à signer un marché de conception-réalisation avec le lauréat du concours.

III. - NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE EXAMINEE PAR
LA COMMISSION DE L'ACTION ET DES ECHANGES
CULTURELS DU MERCREDI 31 MARS 2010 :

- Note explicative de synthèse n° 2010/52 relative à l'attribution de subventions à divers groupements et associations à caractère culturel pour l'année 2010
(dél. 2010/318)

Le conseil municipal a autorisé le prélèvement d'un crédit de 1.250.000 F/CFP sur le chapitre 65 "Charges de gestion courante", pour être versé aux groupements et associations suivants :

ASSOCIATION LES KIDAMS

Aide à la création d'un spectacle de marionnettes géantes sur le thème de l'environnement 200.000 F

ASSOCIATION DIAG'ART

Aide à la création du spectacle «Du fond d'un bleu» diffusé au Centre d'Art 200.000 F

ASSOCIATION LE THEATRE MIK MAK

Aide à la création d'un spectacle de marionnettes «Bisous Chou Caillou» sur le thème de la biodiversité en Nouvelle-Calédonie 150.000 F

ASSOCIATION EN DANSE

Aide à la mise en œuvre d'un projet d'éducation de la danse en milieu scolaire et à l'accompagnement des pratiques amateurs 150.000 F

ASSOCIATION DES EDITEURS ET DIFFUSEURS DE NOUVELLE-CALEDONIE

Aide aux projets 2010 de l'association : participation aux salons du livre de Paris, Montreuil, Papeete et Koné ainsi qu'à un évènement littéraire au Canada 150.000 F

ASSOCIATION COMPAGNIE NEZ A NEZ

Aide à la diffusion du spectacle «Le syndrome de l'autruche» 100.000 F

ASSOCIATION POSUE

Aide à la création et à la diffusion d'un spectacle de Hip Hop 100.000 F

ASSOCIATION HIP HOP RESURRECTION

Aide pour l'organisation d'un battle à Rivière Salée «Battle Freestyle Session RS»

100.000 F

ASSOCIATION BALAFON

Aide pour l'achat d'instruments de musique et pour la participation aux manifestations culturelles ou festives de la Ville

50.000 F

ASSOCIATION L'HERBIER DE FEU

Aide à la publication de 3 nouveaux recueils ("Sanguines", "Fagots de conscience" et 1 recueil de poésie jeunesse), l'organisation de 2 expositions d'illustrations d'ouvrages et la poursuite de la diffusion du spectacle «Le Bestiaire de Jake»

50.000 F

IV. - NOTES EXPLICATIVES DE SYNTHÈSE EXAMINÉE
PAR LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION
GÉNÉRALE DU MERCREDI 31 MARS 2010 :

- Note explicative de synthèse n° 2010/53 relative à un marché sur appel d'offres ouvert pour l'extension des locaux du Service d'Inspection et de Prévention des Risques Environnementaux et Sanitaires
(dél. 2010/319)

Le conseil municipal a habilité le Maire à signer un marché sur appel d'offres ouvert à intervenir avec le soumissionnaire qui aura été retenu par la Commission d'Appel d'Offres pour la réalisation des travaux d'extension des locaux du SIPRES.

- Note explicative de synthèse n° 2010/54 relative à un ou des marchés sur appel d'offres ouvert pour les travaux de rénovation du bâtiment aux poissons du marché municipal
(dél. 2010/320)

Le conseil municipal a habilité le Maire à signer un ou des marchés sur appel d'offres ouvert à intervenir avec le ou les soumissionnaires qui auront été retenus par la Commission d'Appel d'Offres pour les travaux de rénovation du bâtiment aux poissons du marché municipal.

- Note explicative de synthèse n° 2010/55 relative à un avenant n° 1 au marché de clientèle relatif à l'assurance en responsabilité civile de la Ville de Nouméa
(dél. 2010/321)

Le conseil municipal a habilité le Maire à signer avec la compagnie ALLIANZ Nouvelle-Calédonie un avenant n° 1 au marché de clientèle n° 982182010S004 du 1^{er} janvier 2010 relatif à l'assurance en responsabilité civile de la Ville de Nouméa.

V. - NOTES EXPLICATIVES DE SYNTHÈSE EXAMINÉES
PAR LA COMMISSION DE L'ACTION EDUCATIVE ET
DE LA JEUNESSE DU MERCREDI 31 MARS 2010 :

- Note explicative de synthèse n° 2010/56 relative à un marché sur appel d'offres ouvert pour la collecte sélective des déchets valorisables dans le cadre du programme «Ecoles Vertes»
(dél. 2010/322)

Le conseil municipal a habilité le Maire à signer un marché sur appel d'offres ouvert à intervenir , d'une durée de 2 ans, avec le soumissionnaire qui aura été retenu par la Commission d'Appel d'Offres pour la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés valorisables suivants, dans le cadre du programme «Ecoles Vertes» :

- les canettes,
- le carton,
- les bouteilles en plastique,
- les piles,
- les cartouches d'impression.

- Note explicative de synthèse n° 2010/57 relative à un marché sur appel d'offres ouvert pour la réalisation de l'école primaire de Tuband II
(dél. 2010/323)

Le conseil municipal a habilité le Maire à signer un ou des marchés sur appel d'offres ouvert à intervenir avec le ou les soumissionnaires qui auront été retenus par la Commission d'Appel d'Offres pour la réalisation de l'école primaire de Tuband II, ainsi que le cas échéant, tout marché négocié consécutif à la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

VI. - NOTES EXPLICATIVES DE SYNTHÈSE EXAMINÉES
PAR LA COMMISSION DE LA VOIRIE, DE LA
CIRCULATION ET DES TRANSPORTS DU VENDREDI
2 AVRIL 2010 :

- Note explicative de synthèse n° 2010/58 relative à une convention de financement avec la Nouvelle-Calédonie et marché sur appel d'offres ouvert pour l'aménagement d'un parking public situé rue de Prony à Magenta
(dél. 2010/324) (dél. 2010/325)

Le conseil municipal a habilité le Maire à signer avec la Nouvelle-Calédonie, une convention relative au financement des travaux d'aménagement d'un parking public sur la rue de Prony à Magenta.

Le conseil municipal a habilité le Maire à signer un marché sur appel d'offres ouvert à intervenir avec le soumissionnaire qui aura été retenu par la Commission d'Appel d'Offres pour l'aménagement d'un parking public sur la rue de Prony à Magenta.

- Note explicative de synthèse n° 2010/59 relative à un marché sur appel d'offres ouvert pour l'aménagement d'un parking public en enclos à l'ilot Banian
(dél. 2010/326)

Le conseil municipal a habilité le Maire à signer un marché sur appel d'offres ouvert à intervenir avec le soumissionnaire qui aura été retenu par la Commission d'Appel d'Offres pour la réalisation de chacun des lots ci-après :

- lot n° 1 : Infrastructures pour parking,
- lot n° 2 : Fourniture et pose de matériel de parking,
- lot n° 3 : Eclairage public.

VII. - NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE EXAMINEE PAR LA COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE DU VENDREDI 2 AVRIL 2010 :

- Note explicative de synthèse n° 2010/60 relative au versement d'une subvention à l'Association Médicale de Lutte contre l'Ivresse Publique et Manifeste et signature de la convention correspondante
(dél. 2010/327)

Le conseil municipal a autorisé le versement d'une subvention de 4.945.000 F/CFP à l'Association Médicale de Lutte contre l'Ivresse Publique et Manifeste (AMLIPM) pour le financement des astreintes et permanences de médecins au commissariat central, qui apportent un soutien médical aux personnes en cellules de dégrisement.

Le conseil municipal a habilité le Maire à signer une convention correspondante avec l'AMLIPM, définissant les modalités de versement et d'utilisation de la subvention.

VIII. - NOTES EXPLICATIVES DE SYNTHESE EXAMINEES PAR LA COMMISSION DU BUDGET ET DES FINANCES DU VENDREDI 2 AVRIL 2010 :

- Note explicative de synthèse n° 2010/61 relative à la décision modificative n° 1 du budget 2010 de la Ville de Nouméa
(dél. 2010/328)

Le conseil municipal a autorisé la décision modificative n° 1 du budget 2010 de la Ville de Nouméa telle que récapitulée dans le tableau ci-dessous :

En section de fonctionnement

DEPENSES				RECETTES			
CHAP	COMPTE	FONCT	MONTANT	CHAP	COMPTE	FONCT	MONTANT
011	60636	112	1 700 000	74	7431	01	-18 100 000
011	6262	112	150 000	73	7375	01	56 000 000
011	6228	112	750 000				
011	6281	020	2 500 000				
011	6226	811	4 000 000				
011	6227	020	4 300 000				
011	6135	020	200 000				
022	022	01	2 000 000				
023	023	01	22 300 000				
TOTAL			37 900 000	TOTAL			37 900 000

En section d'investissement

DEPENSES				RECETTES			
CHAP	COMPTE	FONCT	MONTANT	CHAP	COMPTE	FONCT	MONTANT
7101	2315	821	5 000 000	021	021	01	22 300 000
6101	2031	811	15 000 000				
1101	2313	112	2 000 000				
21	2184	020	300 000				
TOTAL			22 300 000	TOTAL			22 300 000

- Note explicative de synthèse n° 2010/62 relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la Croix Rouge Française - Délégation de Nouvelle-Calédonie
(dél. 2010/329)

Le conseil municipal a autorisé le versement d'une subvention exceptionnelle de 1.000.000 F/CFP à la Croix Rouge Française - délégation de Nouvelle-Calédonie au titre de la solidarité à l'égard des sinistrés du cyclone Thomas qui a frappé les îles Wallis et Futuna les 14 et 15 mars 2010.

- Note explicative de synthèse n° 2010/63 relative à une convention financière avec l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques pour la réalisation de la 3^{ème} tranche de la station d'épuration de l'Anse Vata dans le cadre du Contrat d'Agglomération 2006-2010
(dél. 2010/330)

Le conseil municipal a habilité le Maire à signer avec l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques une convention pour l'attribution d'une aide d'un montant de 102.000.000 F/CFP (soit 854.760 €) destinée au financement de l'opération II.26 «3^{ème} tranche de la station d'épuration de l'Anse Vata» dans le cadre de l'avenant n° 9 au Contrat d'Agglomération 2006-2010.

- IX. - NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE N° 2010/64
RELATIVE AU COMPLEMENT A LA DELIBERATION
N° 2008/548 DU 17 AVRIL 2008 NOMMANT DES
REPRESENTANTS DE LA VILLE DE NOUMEA AU
SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS DU SECTEUR
CADRE DE VIE
(dél. 2010/331) (dél. 2010/332)

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, a décidé de lever le vote à scrutin secret pour désigner trois représentants de la Ville au sein du comité d'études de la province Sud.

Le conseil municipal a complété et modifié la délibération modifiée n° 2008/548 du 17 avril 2008 nommant les représentants de la Ville de Nouméa au sein des organismes extérieurs du secteur cadre de vie comme suit :

Article 6 nouveau

Les membres du conseil municipal ci-après désignés sont autorisés à représenter la commune de Nouméa au sein du comité d'études de la province Sud, en sus du Maire ou de son représentant :

- Madame Isabelle CHAMPMOREAU
- Monsieur Laurent CASSIER
- Madame Tiaré LE GOFF

Les articles suivants sont renumérotés.

LE RESTE SANS CHANGEMENT.

X. - COMMUNICATION DU MAIRE :

- Présentation de l'esquisse du cœur de quartier de la petite normandie
- Présentation de l'aménagement de la bande des 8 mètres de la Baie des Citrons

VU PAR NOUS, MAIRE DE LA VILLE DE NOUMEA, POUR ETRE
AFFICHE, LE **14 AVR. 2010** CONFORMEMENT AUX
PRESCRIPTIONS DE L'ARTICLE L 121-17 DU CODE DES
COMMUNES

Nouméa, le **14 AVR. 2010**

Le Maire,

Jean LEQUES

